

REICHSHOFFEN, le 17 août 2026

Madame, Monsieur,
Habitant(e) situé(e) en zone inondable du
FALKENSTEINBACH et du SCHWARTZBACH à
REICHSHOFFEN

Objet : « OPERATION PIEDS AU SEC ! »
DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE GRATUIT DE VOTRE HABITATION
PJ : plaquette Opération « Pieds au sec »

Madame, Monsieur,

Votre habitation, située dans l'emprise du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Moder est susceptible d'être exposée aux inondations par débordement de cours d'eau.

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Moder, le SDEA Alsace-Moselle, en coopération avec la commune de REICHSHOFFEN, vous propose de réaliser un **diagnostic gratuit pour évaluer la vulnérabilité de vos biens. Ce diagnostic n'induit aucun engagement de votre part mais il vous permettra de choisir les meilleures solutions de protection de votre habitation et de vos biens.**

Ce service a pour triple objectif :

- **D'IDENTIFIER** les points sensibles de votre habitation face à l'inondation,
- **DE PROPOSER** des solutions adaptées et prioritaires à mettre en œuvre pour limiter les dégâts en cas d'inondation,
- **D'ÉVALUER** le coût des mesures à mettre en place, certaines pouvant être efficaces sans être onéreuses.

CONTACTEZ-NOUS !

Pour convenir d'une date d'intervention à votre domicile, n'hésitez pas à contacter le SDEA, du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00 :

- **Emmanuelle BISCHOFF, chargée des diagnostics** 07.88.09.61.77
- Par courriel : diagnostic.inondation@sdea.fr

Le SDEA et la commune de REICHSHOFFEN, se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercient pour la confiance que vous nous accordez.

**Le Président de la commission locale Pays du
Niederbronn-Les-Bains**

Steeve OMPHALIUS



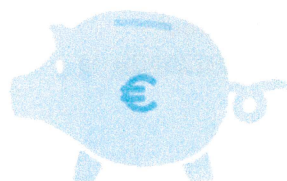
Monsieur le Maire

Philippe ROSIO



LE RISQUE INONDATION

DIAGNOSTIC DE MON HABITATION EN 4 CHIFFRES CLÉS



0 €

LE DIAGNOSTIC DE MON HABITATION NE ME COÛTE RIEN

Il est entièrement pris en charge par la collectivité dans le cadre de sa mission de service public. Je bénéficie d'un accompagnement par un expert technique pour savoir quoi faire et mieux me protéger contre les inondations.



2 HEURES

C'EST LA DURÉE MAXIMALE DE L'INTERVENTION

Le diagnostic est réalisé à mon domicile en ma présence. Il permet d'identifier les points sensibles de mon habitation et sera complété par un rapport qui liste les mesures à mettre en œuvre et estime leur coût.



100 %

DE LIBERTÉ D'ACTION

Je suis libre d'effectuer ou non les travaux préconisés et choisis les prestataires ainsi que les délais qui me conviennent. De plus, les éléments collectés ne sont pas fournis à des tiers et ne peuvent servir à aucun contrôle.

80 %



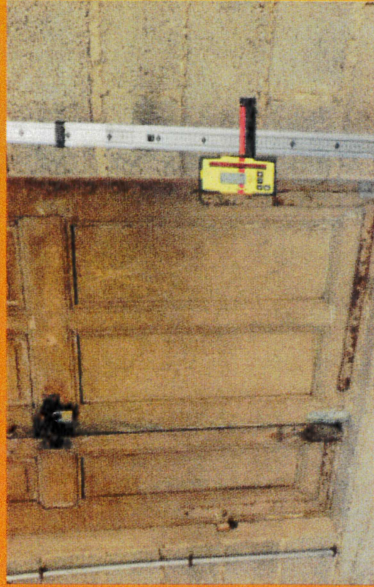
C'est le taux d'aide maximal que je peux percevoir de l'Etat pour la réalisation de certains travaux de mise en conformité*. Le SDEA peut, si je le souhaite, m'accompagner dans la constitution du dossier de demande de subvention.

QU'EST-CE QU'UN PPRI ?

Le Plan de Prévention du Risque Inondation est un document réglementaire, adopté par ma commune, qui définit mon habitation comme située en zone inondable. Pour assurer ma sécurité ainsi que celle de mes biens et garantir la conformité de mon logement, il m'impose la mise en place certaines mesures de protection.

* Dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien.

TÉMOIGNAGE



HABITANT À STEINBOURG, IL PARTAGE SON EXPÉRIENCE SUITE AU DIAGNOSTIC DE SON BIEN IMMOBILIER.

J'ai découvert ce service lors d'un événement local. Par curiosité et comme cela ne coûtait rien, je me suis dit pourquoi pas. Je savais que ma maison était située en zone inondable mais je ne pensais pas être autant concerné. L'intervention a été une vraie prise de conscience pour moi !

QU'AVEZ-VOUS APPRÉCIÉ DANS LA DÉMARCHE ?

Ce n'est pas juste une intervention, mais un accompagnement. Le chargé de diagnostics s'est rendu disponible et a su expliquer les choses concrètement. Il m'a apporté des conseils techniques adaptés à mon habitation tout en me laissant seul décideur. Il m'a aussi aidé à y voir plus clair au niveau des demandes d'aides auprès de l'Etat.

QU'ALLEZ-VOUS FAIRE ?

Le rapport qui m'a été transmis est très complet, plusieurs mesures y ont été proposées. Certaines obligatoires et d'autres simples à déployer, comme la mise en place de batardeaux. Je ne les ai pas encore réalisées mais y songe. Concernant les solutions plus complexes, je m'accorde un temps de réflexion. Une chose est sûre, c'est qu'aujourd'hui je suis plus en confiance et me sens préparé. Je sais ce que je risque et comment l'éviter.

VOUS ÊTES LE PREMIER ACTEUR DE LA PROTECTION DE VOTRE HABITAT. CONTACTEZ-NOUS !

Pour convenir d'une date d'intervention à votre domicile, n'hésitez pas à contacter le SDEA,

du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h30

au

03 88 19 29 99



www.sdea.fr



Ce document est réalisé avec le soutien financier du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et de la Région Grand Est.



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

1, rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
SCHILTIGHEIM
CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr



SDEA

l'Eau, votre service public

Diagnostic
inondation
Et si je protégeais ma maison ?

> SERVICE GRATUIT

OPÉRATION
PIEDS
AU SEC

Décembre 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique



ANTICIPER POUR PROTÉGER

Vous avez subi des dégâts lors d'une inondation ?
Vous voulez protéger votre habitation et anticiper
les inondations à venir ?

L'opération « PIEDS AU SEC », coordonnée par le SDEA,
vous offre la possibilité d'évaluer la sensibilité
de votre habitation à l'inondation*.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC GRATUIT

UN TRIPLE OBJECTIF

- Identifier les points sensibles de votre habitation.
- Définir les mesures existantes pour diminuer les dégâts en cas d'inondation.
- Evaluer le coût des mesures à mettre en œuvre, certaines pouvant être efficaces sans être onéreuses.

POURQUOI ?

- Améliorer votre protection et celle de vos proches.
- Réduire les pertes matérielles.
- Favoriser un retour rapide à la normale après l'inondation.
- Conserver une bonne couverture assurantielle.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Certains travaux sont obligatoires pour les bâtiments situés en zone inondable (PPRI). Des aides de l'Etat peuvent être obtenues sous conditions. Plus d'infos sur www.bas-rhin.gouv.fr.

* Sous conditions - Pour plus d'informations, contacter le SDEA

MODE D'EMPLOI

1 INSCRIPTION

Renvoyez le coupon ci-joint au SDEA qui vous contactera pour procéder au diagnostic. Si vous êtes locataire, pensez à prévenir votre propriétaire de cette démarche.

2 DIAGNOSTIC

Un expert réalisera le diagnostic à domicile. Votre présence est nécessaire pour fournir les informations utiles sur votre logement et ses éventuels dégâts, ainsi que pour lui laisser libre accès à l'ensemble des parties de votre domicile.



3 RAPPORT

Un rapport de visite précisant les points sensibles de votre habitation au risque d'inondation vous sera transmis. Il détaillera les mesures et les coûts éventuels pour vous protéger d'inondations futures.

4 ACTION

Vous déciderez librement de réaliser ou non ces travaux, sans échéance dans le temps.

LE RISQUE INONDATION 5 CHIFFRES CLÉS À RETENIR



0 €

**LE DIAGNOSTIC DE MON
HABITATION NE ME COÛTE RIEN**
Il est entièrement pris en charge par la collectivité dans le cadre de sa mission de service public.



2 MOIS

**C'EST LE DÉLAI
D'OBTENTION DU RAPPORT**
Ce dernier liste les mesures adaptées par ordre de priorité pour réduire les dommages liés aux inondations et contient une estimation du coût de mise en place des solutions proposées. Les données qui y sont collectées sont strictement confidentielles et ne sont pas fournies à des tiers pour contrôle.



100 %

DE LIBERTÉ D'ACTION
Je suis libre d'effectuer ou non les travaux préconisés et choisis les prestataires ainsi que les délais qui me conviennent.



80 %

C'est le taux d'aides que je peux percevoir de l'Etat pour la réalisation de certains travaux de mise en conformité*. Le SDEA peut, si je le souhaite, m'accompagner dans la constitution du dossier de demande de subvention.

* Sous conditions - Pour plus d'informations, contacter le SDEA